BERNARD DELCROS

«Adoption au Sénat de la proposition de loi de Bernard Delcros, Service public d'eau potable»

26/10/2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le texte du sénateur du Cantal tend à simplifier les procédures auxquelles sont soumises les collectivités dans la gestion du service public de distribution d'eau potable. Cette simplifica- tion concerne la déclaration de redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau.

Elle a pour objectif d'éviter que les collectivités subissent à tort une pénalité financière dû au doublement de la redevance.

Composée de quatre articles, la proposition de loi a plusieurs objectifs :

• Empêcher un doublement indu du taux de la redevance ;

• Simplifier les obligations des collectivités en faisant pré-remplir aux agences la déclaration de redevance et les critères de performance du réseau ;

• Suspendre pendant deux ans le doublement du taux de redevance en 2020 et 2021. L'entrée en vigueur de cette loi est fixée au 1er janvier 2020.

« Pour aboutir à une proposition partagée, nous avons construit ce texte en étroite concerta- tion avec toutes les parties prenantes : le CNEN, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies et le Ministère de la Transition écologique et solidaire » a fait savoir Bernard Delcros.

Le groupe Union Centriste souhaite que ce texte qui a rassemblé des élus de toutes sensibi- lités soit présenté dans les meilleurs délais à l'Assemblée nationale.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC